

COMMUNE DE MENESPLET  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**MODIFICATION N°3**

**AVIS AU PUBLIC**

Mise à disposition d'un registre d'observations relatif à la modification simplifiée n°3 du PLU

Par arrêté n°37/16 du 24 octobre 2016

Le Maire de Ménesplet,

**CONSIDERANT** que l'intérêt général nécessite de réaliser une modification simplifiée du PLU portant le n°3, afin de :

- \* Supprimer l'emplacement réservé n°8,
- \* Faire suite à l'entrée en vigueur de la loi Macron et de la LAAAF (loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt), pour autoriser, sous conditions, les extensions et les annexes des constructions existantes à usage d'habitation en zones agricole A et naturelle N.

**ARRETE :**

**Article 1** : il est prescrit une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de MENESPLET.

**En conséquence,**

- Le dossier du projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition du public, du **2 décembre 2016** au **2 janvier 2017** inclus, à la mairie de MENESPLET, aux jours ouvrables de la mairie du **lundi au vendredi de 8h30 à 12 h00 et de 14h00 à 17h00.**
- Un registre sera ouvert à la mairie de MENESPLET pour permettre au public de consigner ses observations.

Ménesplet, le 25 novembre 2016,  
Le Maire,

